
Les DCP ancrés à Wallis et Futuna

Bruno Mugneret*†¹

¹Service des Affaires Rurales et de la Pêche – Service des Affaires Rurales et de la Pêche – BP 19 98600
Mata Utu Wallis et Futuna, France

Résumé

Initié en 1992 grâce à du matériel reçu des accords de pêche avec les Coréens, le programme DCP des îles Wallis et Futuna a démarré par l'implantation de 2 DCP à Wallis et 1 à Futuna. La localisation des sites et le montage des DCP (de type " lourd ") a bénéficié de l'appui technique de la CPS. Ces premiers DCP ont tenu 4 ans. Le programme a ensuite été interrompu jusqu'en 2004, où il a été repris grâce à des financements de l'Etat en collaboration avec l'association de pêcheurs de loisir et le groupement des pêcheurs professionnels pour la maîtrise d'oeuvre. Les DCP lourds ont été remplacés, sur les mêmes positions, par des structures légères de type " océan indien ". Fin 2008, les DCP posés en 2004, perdus, ont été remplacés et complétés par deux autres à Wallis. Le DCP de Futuna a été renouvelé en 2009. Contrairement à celui de Futuna, les quatre DCP posés à Wallis ne sont plus en place actuellement (longévité entre 18 et 30 mois). Ils seront remplacés en novembre 2011 par 6 nouveaux DCP de type océan indien. Le programme s'inscrit dans une stratégie de diversification des zones de pêche et s'adresse d'abord à la petite pêche professionnelle, avec l'objectif corollaire de réduire la pression de pêche commerciale sur le lagon. Les DCP sont essentiellement utilisés par les pêcheurs de loisir et sportifs, qui ciblent le thazard du large, le thon jaune, le marlin et la bonite, à la traîne. Les pêcheurs professionnels boudent encore cet outil, par méconnaissance des techniques (malgré une formation à la palangre verticale en 2008) et surtout en raison de la difficulté à se procurer le matériel.

Mots-Clés: pêche artisanale, pêche sportive, bonite, marlin, thon, thazard, DCP ancrés

*Intervenant

†Auteur correspondant: speche@mail.wf